

# Des actions innovantes développées par les associations du réseau FAPIL

► Pour compléter ce panorama des activités des associations de la FAPIL, il convient d'aborder les actions innovantes développées par les structures du réseau. Ces programmes visent à soutenir plus spécifiquement certains publics et favoriser leur insertion par le logement. Ces actions sont généralement le fruit de collaboration entre plusieurs structures permettant une approche pluridimensionnelle des problématiques.

A défaut d'être exhaustif, nous présenterons ici quelques actions précises mettant en avant la **polyvalence des actions des associations, toujours au plus près des besoins des ménages.**

69

## Entre2Toits : l'accompagnement et l'autonomisation de jeunes autistes à Lyon

En lien avec la Fondation ARHM (Action Recherche Handicap et santé Mentale), Entre2Toits propose depuis début 2017 à Lyon, une **expérimentation en logement partagé pour de jeunes adultes autistes.**

Depuis le début d'année, 3 jeunes autistes, accompagnés par la Traboule, service de l'ARHM, partagent un appartement mis à disposition par Entre2Toit. Le dispositif est renouvelable 6 mois ; il offre un cadre rassurant aux jeunes tout en permettant une transition avec le logement familial.

Cette expérimentation est proposée aux jeunes en famille comme une **étape intermédiaire** afin d'acquérir davantage d'autonomie. Le dispositif est construit comme un **véritable tremplin vers un logement autonome.**

42

## ALTER'LOGEMENT - les personnes victimes de violences conjugales par l'Association Service Logement (ASL)

Sur orientation de ménages par SOS Violences Conjugales 42 et validation par le SIAO de la Loire, l'ASL met à disposition des **logements autonomes pour ménages victimes de violences conjugales.** Les familles concernées sont des femmes avec enfants. Les logements, des T3, sont meublés grâce aux aides de la Fondation Abbé Pierre. L'ASL accompagne les ménages sur les questions liées au logement ; SOS Violences Conjugales assure l'accompagnement sur les autres aspects.

Les logements sont en location sous-location, les familles peuvent, si elles le souhaitent, demander le **glissement du bail.**

Le dispositif est financé par la DDCS de la Loire.

74

## Logements des saisonniers - SOLIHA Haute Savoie

SOLIHA Haute-Savoie AIVS® assure la gestion locative de logements pour le compte de propriétaires privés qui acceptent de louer leur bien à un prix abordable à un employeur qui garantit le loyer et qui remet ce logement en sous-location un salarié saisonnier qu'il emploie. **Pour les salariés, c'est une garantie de bonnes conditions de travail grâce à un logement décent situé à proximité et pour un coût raisonnable.** Par ailleurs, cette sous-location permet à des logements d'être occupés toute une saison (location de 5 mois) et permet d'assurer un entretien **autant du bâti que du logement.** Cela présente en outre une opportunité de recyclage de logements de station et concourt à éviter le phénomène des volets clos.

Ce sont sur les territoires de Chamonix et du Haut-Chablais que se concentre le dispositif avec environ 50 logements mobilisés cette année (30 l'année dernière, 11 la 1ère année).

# Les actions innovantes développées par les associations du réseau FAPIL

38

## Vivre aux Vignes : une alternative aux établissements pour personnes âgées à Grenoble

Le dispositif « **Vivre aux Vignes** » est animé par l'association du même nom, en partenariat avec le CCAS de la Ville de Grenoble, Un Toit Pour Tous, les Petits Frères des Pauvres et ACTIS.

S'adressant aux personnes âgées en perte d'autonomie, ce dispositif propose une **alternative à l'entrée en EHPAD**. En effet, il repose sur une mutualisation des services, notamment les soins avec la présence permanente d'un auxiliaire de vie. Ces services sont partagés par l'ensemble des locataires.

**Un coordinateur d'Un Toit Pour Tous assure le lien entre les locataires, leur famille et avec les différents intervenants** (services sociaux, bailleurs ou encore personnels soignants,...). Répartis sur deux immeubles, le dispositif compte 13 logements.

43

## Le Bail Accompagné par La Clef 43

Le Bail Accompagné a été déposé par l'URCLLAJ ARA.

En Haute-Loire, le dispositif **Bail Accompagné** permet l'accès au logement pour des jeunes ayant besoin d'un accompagnement.

Dans le cadre de l'appel à projet « **10 000 HLM accompagnés** » financé par l'Etat et l'USH ; la **Clef 43 assure 8 mesures d'accompagnement social lié au logement auprès de jeunes** leur permettant ainsi d'**accéder** et de **se maintenir dans un logement du parc social**.

Le dispositif fonctionne grâce au **partenariat entre les bailleurs sociaux et La Clef 43**.

Ces mesures d'ASLL sont d'une durée de 6 mois renouvelables une fois, pour une durée de 12 mois maximum.

Comme pour les autres actions, ce dispositif se caractérise par la coordination de plusieurs acteurs permettant ainsi la concrétisation du projet.

69

## Accompagnement de familles suite à l'évacuation de La Feyssine à Villeurbanne – AVDL

Suite à l'évacuation du campement La Feyssine, occupé par des familles d'origine roumaine, certains des ménages particulièrement ancrés à Villeurbanne ont été adressés à l'AVDL pour les accompagner dans le dispositif d'insertion mis en place par l'Etat. Des logements temporaires ont été mis à disposition des familles par la ville de Villeurbanne, l'AVDL s'est assurée de l'accompagnement, l'ouverture des droits sociaux, le versement d'un pécule lorsque cela était nécessaire et le travail pour la sortie vers du logement autonome autant que possible.

**Cette action a été menée en étroite collaboration** avec les bénévoles du comité Feyssine, les associations AILLOJ et Entre2Toits (porteurs de la Gestion Locative adaptée), EHD (chargé de l'accompagnement de l'insertion professionnelle) et le CCAS.

Initiée en 2016, cette action a été porteuse de résultats puisque dans chacune des familles, au moins un membre a accédé à un emploi et a pu s'y maintenir. **Un ménage a reçu une proposition par Action Logement pour un logement autonome**. Les trois autres ménages sont dans une **bonne dynamique d'insertion et poursuivent les démarches pour accéder à un logement autonome**. Cette démarche, grâce à la mobilisation partenariale et ses modalités, présente un bilan très positif et la municipalité réfléchit désormais à consolider et étendre cette expérience.